

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-351-1926 promulguant le décret du 29 décembre 1925 modifiant le décret du 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial

n° 01-351-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 février 1926

Numéro JO
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro
1 février 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant la promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires, Vu le décret du 29 décembre 1925 promulgué au Journal officiel de la République du 8 janvier 1926, page 364, modifiant le décret du 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 29 décembre 1925 modifiant le décret du 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où il sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.